



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 20 H 00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022 à 20 h 00, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 20 h 18.

2022-12-493

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 690 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2023;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-12-494

3.
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 690 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, PERMIS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 690 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2023.

Le présent règlement a pour objet de décréter les différents taux de taxation qui seront en vigueur pour l'année 2023.

Le directeur général greffier-trésorier mentionne que le règlement est mis à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE DE QUESTIONS :

Début de la période de questions à 20 h 19.

Fin de la période de questions à 20 h 19.



No de résolution
ou annotation

2022-12-495

5.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE